

Communiqué de presse

Paris, le 27 avril 2023

Macron annonce un "grand projet de rénovation écologique des écoles" : derrière les discours, on veut des actes!

Le 23 avril, le président Macron a annoncé dans un entretien au journal le Parisien un grand projet de restauration écologique des écoles afin d'en finir avec les passoires thermiques et de participer à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

SUD éducation interpelle le ministère depuis de nombreuses années sur le sujet. La période d'austérité budgétaire et d'inflation des prix de l'énergie que nous connaissons a rendu la situation intenable l'hiver dernier : les collectivités des territoires les plus démunis sont dans l'impossibilité d'assumer des mesures de rénovation : elles ont déjà du mal à chauffer les établissements scolaires. C'est pourquoi, pour SUD éducation, une mobilisation plus large est nécessaire pour imposer aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de reprendre la main sur la gestion du bâti scolaire de la maternelle à l'université.

Jusqu'à présent, le gouvernement s'est généralement contenté de préconisations : ne pas chauffer au-delà de 19°C le jour, de 16°C la nuit, limiter la climatisation à 26°C, modérer la consommation d'eau chaude, encourager le travail à distance. Il s'agit alors uniquement de faire porter la responsabilité de la réduction de la consommation d'énergie sur la population et sur les services publics, quand les entreprises et les grandes fortunes qui sont pourtant les plus grandes pollueuses pourront continuer à gaspiller. La promotion du télétravail ou du travail à distance pour diminuer les coûts de chauffage en hiver revient par ailleurs à faire payer le coût de l'énergie aux usager·es et aux agent·es.

Fédération SUD Éducation

② 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

© 01 58 39 30 12

● fede@sudeducation.org ⊕www.sudeducation.org

(7) (9) (9)

Le parc immobilier scolaire a besoin d'un plan d'urgence afin de le rénover, de mieux l'isoler et d'appliquer sa mise aux normes, pour en finir avec les passoires thermiques que sont nos écoles et établissements scolaires et universitaires. Un tel plan, en plus de permettre des économies d'énergie, améliorera considérablement les conditions de travail et d'études, quelles que soient les températures extérieures. Les établissements scolaires et d'enseignement supérieur sont très rarement dotés de thermostats. Vétustes, ils rendent le travail très pénible dès qu'il fait froid ou chaud. Les équipements de chauffage ne peuvent pas toujours être contrôlés par les utilisateurs et utilisatrices des salles, conduisant à ouvrir les fenêtres avec le chauffage en route.

Les solutions existent et sont connues : isolation, systèmes de chauffage de qualité, éclairages à basse consommation et « intelligents », toits végétalisés, ventilation naturelle, production d'énergie renouvelable sur site avec par exemple des panneaux solaires. Il faut aussi créer des postes d'agent·es fonctionnaires pour l'entretien des bâtiments.

SUD éducation revendique depuis plusieurs années un plan d'urgence de rénovation et de reconstruction du bâti scolaire et universitaire pour la réduction des consommations énergétiques et des inégalités entre territoires.

Nous engageons à présent le gouvernement à débloquer les sommes suffisantes pour mettre en œuvre son "grand projet de restauration écologique des écoles" sur tout le territoire.

SUD éducation rappelle que ces plans de restauration doivent être conçus avec tou·tes celles et ceux qui participent au service public d'éducation : les élèves, les parents et les personnels.

Des revendications concrètes sur les bâtiments scolaires et l'énergie :

Un plan de rénovation / reconstruction du bâti scolaire et universitaire pour la réduction des consommations énergétiques (isolation des bâtiments, programme de réduction des consommations...) et celles en eau potable (toilettes sèches ou récupération d'eau).

La maîtrise des consommations : isolation des bâtiments, éclairages à basse consommation et «intelligents», toits végétalisés, ventilation naturelle, récupération des eaux pluviales...

Le développement de la production d'énergie renouvelable sur site (panneaux solaires...) et des basses technologies.

La systématisation des diagnostics énergétiques dont les résultats doivent être communiqués aux usager·es et personnels.

La transparence totale sur les risques environnementaux, leur prise en compte par les formations spécialisées et notamment une campagne de désamiantage des établissements dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 ; une prise en charge des personnels exposés.

La débitumisation / végétalisation des cours de récréation qui doivent être accessibles en dehors du temps scolaire à la population en cas de fortes chaleurs et la dépollution des sols.

La généralisation des détecteurs de pollution et de capteurs de qualité de l'air.